

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/11/18

Dossier complet le :

15/11/18

N° d'enregistrement :

2018-3608

#### 1. Intitulé du projet

Programme d'actions du Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques sur le bassin versant de l'Ernée, comprenant la restauration morphologique du lit mineur (recharge en granulats, reméandrage, remise dans le talweg naturel).

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Ernée

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Christian QUINTON – Président

RCS / SIRET

2 5 5 | 3 0 0 | 2 6 1 | 0 0 0 | 1 3 |

Forme juridique SIVU

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Restauration morphologique du lit mineur (recharge granulométrique, reméandrage, remise dans le talweg naturel) : 3.1.2.0. - IOTA conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau. 3.1.5.0. - IOTA dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise la restauration des milieux aquatiques pour l'atteinte du bon état des masses d'eau, visées par la Directive Cadre sur l'Eau, sur le bassin versant de l'Ernée. Il comprend les typologies d'actions suivantes :

- Actions sur les berges ;

- Actions sur le lit mineur dont :

Retalutage et recharge en granulats sur l'Ernée amont (150 ml)

Reméandrage et recharge en granulats sur le Vaumorin (170 ml)

Remise à ciel ouvert sur le Petit Fourboué (75 ml) et le Vaumorin (170 ml)

Diversification et recharge en granulats sur l'Ernée amont (250 ml) et aval (875 ml), le Mesnu (650 ml), le Rollon (462 ml), l'Oscence (384 ml), l'Orquées (180 ml)

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les actions inscrites au programme d'actions ont pour objectifs d'améliorer la qualité biologique et hydromorphologique de l'Ernée et de ses affluents sur des secteurs altérés, notamment suite à des travaux hydrauliques agricoles. Les actions sont compatibles avec le SAGE Mayenne et le SDAGE Loire-Bretagne et permettent ainsi de répondre aux prérogatives de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui fixe un délai pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau. Le programme d'actions retenu se veut ambitieux, notamment sur le plan morphologique avec de nombreuses actions en lit mineur, tout en étant réaliste.

L'objectif des actions sur le lit mineur permet une restauration des écoulements et une restauration de l'équilibre entre le débit solide et le débit liquide. Les aménagements permettent de reconstituer un profil en long et un profil en travers propices à :

- une accélération ponctuelle des écoulements et donc leur diversification, notamment lors de faibles débits.
- le décolmatage des substrats plus grossiers sous-jacents.
- la création de caches permettant le maintien de la faune aquatique, l'augmentation de la biomasse et de la diversité des espèces.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- Recharge en granulats et reméandrage : L'apport de granulats doit permettre de compenser la perte du stock naturel qui s'est faite lors de l'élargissement artificiel du lit existant. Le caractère mobilisable du granulat doit permettre au cours d'eau, sous des crues, de modeler la diversité des habitats nécessaires au bon fonctionnement écologique du ruisseau.

Pour la diversité des habitats recherchés, et pour ne pas qu'il dévale massivement, le granulat doit être suffisamment grossier (graviers, cailloux, pierres et quelques blocs) mais il doit également comporter un faible pourcentage de matériaux plus fins pour stabiliser l'ensemble.

- Remise du cours d'eau dans son talweg : Dans le cas d'une disparition de l'ancien lit du cours d'eau, un terrassement du nouveau lit est nécessaire. Dans le cas d'un ancien lit toujours existant, la restauration de l'alimentation en eau peut suffire. Ce déplacement de cours d'eau s'accompagne, dans le cas d'absence de matériaux originels, d'un apport de granulat adapté et diversifié afin de reconstituer une armure sédimentaire et une alternance de faciès. Cet aménagement, s'accompagne de la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs ou de passerelles si nécessaire.

- Remise à ciel ouvert : la suppression d'un busage et le terrassement du cours permet un apport de lumière favorable à l'établissement d'une faune et d'une flore ainsi qu'un fonctionnement hydromorphologique naturel (suppression d'un tracé rectiligne et uniforme, ralentissement des écoulements, suppression de matériaux anthropiques de type béton ou plastique). En plus d'une restauration morphologique du cours d'eau et de la biologie, cet aménagement concourt à une réduction de pic de crue en aval. Précédemment à la réalisation par des engins adaptés au gabarit du cours d'eau, le projet est étudié globalement pour tenir compte des usages et des activités avoisinantes.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Ces travaux permettent uniquement une restauration du fonctionnement naturel du cours d'eau. Aucune exploitation n'est prévue.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Déclaration d'Intérêt Général.

Dossier d'Autorisation unique au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
linéaire de :	
- Retalutage et recharge en granulats	1 site - 150 ml
- Reméandrage et recharge en granulats	1 site - 170 ml
- Remise à ciel ouvert	2 sites - 245 ml
- Diversification et recharge en granulats	6 sites - 2 801 ml

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Andouillé ; La Baconnière ; Carelles ;  
Chailland ; Ernée ; Juvigné ;  
Larchamp ; Levaré ; Montaudin ;  
Montenay ; La Pellerine ;  
Saint-Berthevin-la-Tannière ;  
Saint-Denis-de-Gastines ;  
Saint-Germain-le-Fouilloux ;  
Saint-Germain-le-Guillaume ;  
Saint-Jean-sur-Mayenne ;  
Saint-Hilaire-du-Maine ;  
Saint-Pierre-des-Landes ; Vautorte

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Andouillé ; La Baconnière ; Carelles ; Chailland ; Ernée ; Juvigné ; Larchamp ; Levaré ;  
Montaudin ; Montenay ; La Pellerine ; Saint-Berthevin-la-Tannière ;  
Saint-Denis-de-Gastines ; Saint-Germain-le-Fouilloux ; Saint-Germain-le-Guillaume ;  
Saint-Jean-sur-Mayenne ; Saint-Hilaire-du-Maine ; Saint-Pierre-des-Landes ; Vautorte

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Type I : La Vallée de l'Ernée au Petit Val (520320020) ; La Vallée de l'Ernée à la Forge (520015260) ; le Bois d'Aubert (520015271) ; l'étang de la Diotière (520005842) ; les tourbières et zones tourbeuses des sources de l'Ernée (520015264) ; les zones tourbeuses du ruisseau des Bizeuls (520320013) ; l'étang de Montflaux à Saint-Denis-de-Gastines (520005843) ; Type II : La forêt de Mayenne (520005844)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par définition, les cours d'eau sont associés aux zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la commune de Chailland est concernée par un plan de prévention pour un risque naturel et technologique sur le bassin versant : Risque Inondation
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certains travaux prévus seront réalisés à proximité de la zone de captage pour l'alimentation en eau potable (Ernée amont), mais sans concerner directement le secteur à enjeux.  Si des travaux de nature à impacter la qualité de l'eau devaient être finalement effectués, le maître d'ouvrage en informerait la société gestionnaire, préalablement à la réalisation des travaux.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part sa nature, le projet est excédentaire en matériaux. L'objectif est de reconstituer la couche d'armure sédimentaire des cours d'eau. De part les anciens travaux hydrauliques, ces cours d'eau sont à l'heure actuelle déficitaires vis-à-vis du stock de matériaux mobilisables dans le processus du transport sédimentaire.  En ce sens, les travaux permettront de retrouver un équilibre entre le débit solide et le débit liquide (balance de Lane - 1960)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le projet est susceptible d'avoir un impact sur la biodiversité existante. Il s'agit d'une incidence temporaire puisque ces aménagements visent la restauration hydromorphologique des cours d'eau. Des prescriptions sont faites pour réduire cet impact potentiel (notamment la période d'intervention). Les secteurs restaurés seront rapidement recolonisés par la flore et la faune aquatique.  L'impact à moyen et long terme est positif pour le milieu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les apports de matériel et de matériaux nécessitent des engins lourds et vont entraîner une augmentation temporaire du trafic routier durant les travaux.</p> <p>Les accès au chantier seront encadrés. Les déplacements sur les prairies seront réduits au maximum pour éviter la détérioration des terrains. les terrains seront remis en état suite aux travaux le cas échéant.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet risque de provoquer des nuisance sonores lors de la réalisation des travaux du fait de la présence d'engins lourds.</p> <p>Les travaux seront réalisés en journée.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les travaux vont permettre d'améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

En ce sens, ils contribueront à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'eau, à savoir l'atteinte du bon état des masses d'eau.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les accès seront choisis pour impacter le moins possible les milieux en privilégiant les accès existants et un passage unique dans les parcelles. L'accès au cours d'eau pour la réalisation des travaux peut nécessiter la coupe de certains arbres. Ces abattages, sélectifs, seront évités autant que possible. Les arbres présentant des cavités seront préservés.

En phase de chantier, aucun stockage de produits dangereux ne sera réalisé à proximité du réseau hydrographique. les matériaux utilisés feront l'objet d'une vérification par le maître d'ouvrage, notamment sur les granulats à apporter dans le cours d'eau. Afin de correspondre à la géologie locale, les matériaux proviendront de sites proches.

Pour les périodes de travaux, la prise en compte des espèces inféodées aux milieux aquatiques est prépondérante. La période de reproduction de la truite fario sera notamment évitée. De plus, la période de nidification des oiseaux (mars à juillet) sera évitée pour la coupe d'arbres en ripisylve. La période ciblée pour les travaux se situe entre août et octobre.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une démarche de reconquête de la qualité biologique et hydromorphologique.

Des travaux similaires ont été réalisés dans le cadres des deux précédents programmes d'actions sur le territoire. Les indicateurs de suivis et le diagnostic réalisé en 2017 permettent d'observer une amélioration des fonctionnalités sur les sites restaurés.

Le projet va dans le sens des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau. Il est en conformité avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Mayenne.

Ainsi, le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Objet n°2 de la partie 8.1 Annexes obligatoire : Atlas cartographique du programme d'actions du CTMA 2019-2024 du bassin versant de l'Ernée.

Note de synthèse du programme d'actions du CTMA 2019-2024 du bassin versant de l'Ernée.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ERNEE

le, 14 novembre 2018

Signature



t sur le cadre ci-dessus

